

Procès-Verbal du Comité syndical Séance du 16 décembre 2024

Sous la présidence de Madame Gabrielle ROSNER-BLOCH

Etaient présents : M. Jean-Claude BERRON, Mme Valérie DA SILVA ADRIANO, M. Christian DORSCHNER, Mmes Michèle ESCHLIMANN, Evelyne ISINGER, Gabrielle ROSNER-BLOCH, M. Marc SENE.

Etait représenté : M. Philippe MEYER par M. Jean-Claude BUFFA.

Avaient donné pouvoir : M. Michel ANDREU-SANCHEZ à Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH, M. Jean-Claude BADER à Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Patrick MICHEL à M. Jean-Claude BERRON.

Assistaient en outre : Mmes Véronique BRUMM SCHAICH, Michèle FORTIER, M. Florian MARCZAK.

Les délégués du Syndicat mixte se sont réunis le 16 décembre à 19h00, dans les locaux du musée sur convocation de Madame Gabrielle ROSNER-BLOCH en date du 5 décembre 2024.

La Présidente ouvre la séance et vérifie le quorum.

M. Christian DORSCHNER est désigné secrétaire de séance.

Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH rappelle les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal du Comité syndical du 18 novembre 2024

Les délégués approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 18 novembre 2024.

2. Finances

a. Budgets primitifs 2025

Lors de la séance du Bureau du 24 octobre dernier, la Présidente avait rappelé la baisse des dotations de l'Etat pour l'ensemble des collectivités territoriales. Néanmoins, elle avait indiqué

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LAIQUUE

que la Région Grand Est restait attachée à la pérennité du musée et précisé que le montant de la contribution statutaire 2025 pourrait être maintenu au même niveau qu'en 2024. La Collectivité européenne d'Alsace avait quant à elle indiqué par courrier du 7 novembre dernier que le montant maximum de la contribution qui pourrait être payée ne devrait pas être supérieur au montant versé en 2023 soit 529 435,35 €.

En fonctionnement, certains postes sont marqués par de fortes hausses, en particulier l'électricité, les assurances et le chapitre 65 *Autres charges de gestion courantes* (abonnements licences). Suite au débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 18 novembre dernier, le chapitre 012 *Personnel* a vu une baisse de 30 000 € pour tenir compte des remarques de la Collectivité européenne d'Alsace. En cas de besoin, une décision modificative sera prise.

Lors du débat d'orientations budgétaires, la Présidente avait par ailleurs souligné que pour ne pas impacter la programmation culturelle et les expositions temporaires, une des solutions était de trouver des recettes complémentaires notamment à travers le mécénat. Suite aux échanges avec Silvio Denz, des aides pourront être envisagées que ce soit directement de la société ou dans la recherche d'autres mécènes. Ainsi l'équilibre du budget de fonctionnement a pu être maintenu en respectant le montant des contributions statutaires qui avait été évoqué.

La CEA demande comment les choses sont envisagées si le mécénat n'est pas perçu. La Présidente et le Maire de Wingen-sur-Moder se veulent optimistes. En effet, un mécénat à hauteur de 100 000 € a été évoqué entre Silvio Denz et Christian Dorschner. Seuls 50 000 € ont été inscrits. Et si ceux-ci ne sont pas versés, d'autres solutions seront trouvées, que ce soit en matière d'économies ou de recettes.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, outre les classiques dépenses d'équipement, des crédits sont prévus pour le remplacement progressif des éclairages dans les vitrines du musée par des dispositifs moins énergivores et la rénovation du soubassement en bois de la terrasse de la cafétéria. En termes d'informatique, il est important de prévoir le remplacement du photocopieur et de matériels arrivant en bout de course. La scénographie de l'exposition temporaire est également à prendre en compte. Des crédits sont aussi prévus sur la ligne acquisition d'œuvres à hauteur de 50 000 €.

Madame Eschlimann souligne que même en matière d'investissement, des économies seront à trouver, les collectivités étant dans une logique baissière. Un phasage des projets devra être envisagé.

Le budget annexe Boutique quant à lui reste stable et ne montre pas d'évolution majeure.

Monsieur Buffa trouve le budget annexe très optimiste. Il est toutefois rappelé que les commandes de produits sont fonction des ventes, en particulier au niveau du cristal. L'excédent reporté est également évoqué.

Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente,

- Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,
- Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 18 novembre 2024,

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- ✓ d'adopter les budgets primitifs 2025 du Syndicat mixte du Musée Laliq comme suit :

➤ Budget principal 2025

	Dépenses	Recettes
Investissement	400 000,00	400 000,00
Fonctionnement	1 871 800,00	1 871 800,00
Total	2 271 800,00	2 271 800,00

➤ Budget annexe « Boutique » 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	469 400,00	469 400,00

- ✓ autorise la Présidente à veiller à la bonne exécution du budget, à signer les marchés, commandes et tous documents y afférents.

b. Décision budgétaire modificative

La forte augmentation de certaines dépenses telles que l'électricité, les assurances, les frais de douanes et des travaux sur le système d'arrosage automatique nécessitent de prévoir des crédits supplémentaires au budget 2024. Grâce à des recettes supplémentaires en fonctionnement (remboursement sur rémunération, location et produits divers de gestion) ainsi que la possibilité d'effectuer des virements de crédits des chapitres 65 (charges de gestion courante), 66 (intérêts ligne de trésorerie) et 012 (Personnel) ces dépenses supplémentaires n'auront pas d'impact sur les contributions statutaires.

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

- Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2312-1 et suivants,
- Vu la délibération du Comité syndical en date du 28 novembre 2023 qui approuve le budget primitif et le budget annexe Boutique de l'exercice 2024
- Vu les décisions budgétaires modificatives approuvées par le Comité syndical en date du 16 avril 2024 et du 30 septembre 2024,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

Budget principal

Fonctionnement :

Dépenses :	6618	020	- 1 900,00
	64111	020	- 6 500,00

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

	64118	020	- 10 000,00
	65811	020	- 1 000,00
	65888	020	- 400,00
	60612	020	+ 18 000,00
	61558	020	+ 1 200,00
	6161	020	+ 32 000,00
	60632	020	+ 5 600,00
	637	020	+ 2 000,00
Recettes :	6419	020	+ 14 500,00
	752	020	+ 1 000,00
	75888	020	+ 23 500,00

c. Tarifs Boutique

Afin de développer l'offre de la Boutique, la vente de différents produits complémentaires a été envisagée. Il convient d'en définir les tarifs.

Ayant entendu l'exposé du Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité,

- ✓ d'autoriser la Présidente à fixer les tarifs pour l'année 2024 selon le tableau joint en annexe,
- ✓ d'autoriser la Présidente à fixer les tarifs des produits dont la liste n'est pas encore arrêtée à ce jour. Il en rendra compte lors de la prochaine séance du Comité syndical.

3. Divers

a. Actualité du musée

L'exposition René Lalique *L'inventeur du bijou moderne* a fermé ses portes le 3 novembre. Sur sa période d'ouverture, 33 552 visiteurs ont été accueillis, ce qui porte la fréquentation totale depuis le début de l'année à 44 956 visiteurs.

Happy cristal – Noël en Alsace a ouvert au public le 27 novembre 2024 et fermera ses portes le 5 janvier 2025. Cette année l'évènement s'ancre dans les traditions alsaciennes. Le public peut ainsi découvrir les personnages emblématiques de Noël. Durant la saison, petits et grands peuvent se laisser charmer par des conteurs les samedis de décembre ainsi que le 4 janvier 2025.

Le musée Lalique était représenté à *St'Art*, la foire d'art contemporain à Strasbourg du 29 novembre au 1^{er} décembre dernier. La foire a accueilli plus de 13 000 personnes et

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

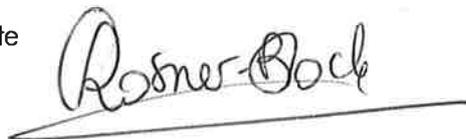
Strasbourg Evénements a largement communiqué sur la présence des *Etoiles terrestres* et du verre sur le salon, que ce soit sur les réseaux sociaux ou dans la presse.

Le musée bénéficiera également d'une belle visibilité grâce l'émission de Stéphane Bern sur Europe 1 *Au coeur de l'histoire* à laquelle a participé Véronique Brumm Schaich. Cette émission mettra en lumière la vie et l'œuvre de René Lalique à la faveur de la co-édition entre le musée et la maison d'édition Gallimard de l'ouvrage *René Lalique. Le Génie de la lumière* rédigé par la directrice du musée. Elle sera diffusée le 7 janvier.

Le musée fermera ses portes le 5 janvier au soir pour permettre les maintenances annuelles et l'entretien des installations.

6 – 31 janvier	Fermeture annuelle
1 ^{er} et 2 février	<i>C'est tout verre</i> : week-end d'animations gratuites pour fêter le début de la saison 2025
1 ^{er} février – 6 avril	Exposition de photographies de Karine Faby sur les différentes étapes de fabrication du vase <i>Mossi</i>
18 mars – 21 septembre	Exposition verre et lumière (Alsasciences)
5 et 6 avril	<i>Journées européennes des Métiers d'Art</i>
26 au 28 avril	Alsasciences
1 ^{er} mai – 3 novembre	Exposition <i>René Lalique architecte et décorateur</i>
17 mai	<i>Nuit des musées</i>
7 et 8 juin	<i>Rendez-vous aux jardins</i>
5 et 6 juillet	<i>Vive les vacances</i>
20 et 21 septembre	<i>Journée européennes du patrimoine</i>
Octobre	<i>Eveil des sens</i>
Décembre	<i>Happy cristal</i>

La Présidente



Le Secrétaire de séance



Les membres du Comité syndical